



**SYNTEF-CFDT**  
Syndicat National Travail Emploi Formation

**Le BLOG [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.**

**N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

## **Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 21 juin 2017**

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte de très forte tension dans les services au lendemain d'une journée d'action intersyndicale dans notre Ministère : faible lisibilité sur l'avenir que réserve le nouveau gouvernement aux agents des Direccte, régions et départements, ainsi que sur les organisations et les nouvelles mesures pour l'emploi.

Par contre, deux quasi-certitudes: une volonté affichée de réformer profondément le code du travail sans véritable concertation et la poursuite des réductions d'effectifs dans la fonction publique. Dans notre ministère ces réductions d'effectifs se concentrent cette année sur le pôle T avec des prévisions de suppressions de sections dans toutes les régions, que l'ensemble des OS dénoncent depuis plusieurs mois. Dans les services des Direccte ou en administration centrale, les agents continuent à s'investir pour offrir un Service Public de qualité...Jusqu'à quand cela sera-t-il possible ?

Il y 5 ans, M. Sapin lançait l'idée d'un ministère « fort » avec un axe Pôle 3<sup>E</sup> et un axe Pôle T... Nous savons que c'est sur dernier que se sont concentrées les principales réformes ! Cinq ans plus tard le bilan nous semble mitigé. Nous saluons le plan de transformation d'emploi, avec depuis l'an dernier, comme le SYNTEF CFDT le demandait, une liste d'aptitude « spéciale CRIT»...et c'est l'une des raisons de notre présence ici aujourd'hui...Pour le reste, le SYNTEF CFDT estime que vous pouviez mieux faire. Ce n'est pas le lieu d'en discuter aujourd'hui, cela relève plus du CTM, mais l'actualité nous oblige à vous interpellier sur l'avenir des services, d'abord sur les effectifs, ensuite sur la gestion des mutations (avec la crainte que tout se fasse en

amont des CAP...où nous ne sommes bien souvent plus qu'une chambre d'enregistrement)

Aujourd'hui encore, l'administration ne laisse que peu de place aux organisations syndicales pour défendre des dossiers de contrôleurs qui méritent de figurer sur cette liste d'aptitude, alors que certains des dossiers présentés par celles-ci sont plus pertinents que certains figurant sur la liste de l'administration. On pouvait imaginer que certains agents dont nous avons défendu les dossiers l'an dernier seraient sur cette liste...Hélas non.

Vous avez accordé une totale confiance aux Directeurs régionaux, trop peut-être ?

En effet, il semble que si certaines régions ont joué le jeu et ont proposé des candidats n'ayant pas effectué la démarche, d'autres DIRECCTEs n'en ont proposé aucun. Cela invite à la circonspection et à vérifier la situation des candidats promouvables. Ceci pose évidemment question en termes d'égalité des droits...et des chances.

Le choix des candidats à la liste d'aptitude CRIT par les DIRECCTEs interroge également sur le plan de la transparence du processus de décision. En effet, par endroit, certains Direcctes ont refusé le choix remonté par les UD, après consultation des RUCS (dans le meilleur des cas), au motif allégué que ces agents n'avaient pas passé le concours ... pour finalement produire une liste comportant des candidats étant dans ce cas !

La déontologie des processus des décisions reste à réaliser, on le mesure chaque jour...

On l'aura compris, l'exercice n'étant pas facile, il était d'autant plus important de poser un maximum de garanties (par exemple des critères partagés, de la transparence...) pour éviter les suspicions, les polémiques et limiter les déceptions de celles et ceux qui espéraient figurer sur la liste.

A ce sujet, le SYNTEF souhaite connaître les intentions de l'administration sur la poursuite du plan de transformation d'emploi au-delà de cette année et jusque 2020?

Deux points pour terminer, l'un concernant les IET, dont 86% d'entre eux étaient en grève le 1<sup>er</sup> juin dernier et l'autre les IT CRIT :

Un certain nombre de demandes légitimes ont été remontées par les IET vers la DRH et le SYNTEF-CFDT souhaite connaître les réponses apportées suite aux rencontres programmées le 16 juin dernier ;

Les IT CRIT formés au CIF de Paris ayant fait remonter des problèmes de prises en charge des frais, le SYNTEF-CFDT souhaite connaître les réponses apportées.

## Réponses & informations de l'administration

Suite aux interpellations des organisations syndicales, la Direction des Ressources Humaines indique que le processus de promotion des CT sera mené à son terme, trois sessions restant à conduire. Au terme de cet exercice, il restera entre 800 et 1000 CT dans les services.

Pour ces agents, un travail de fond sera mené avec les OS sous forme de négociation avec les syndicats représentatifs en vue de définir leur place et leur parcours professionnel dans les services.

La question statutaire sera débattue à cette occasion. La DRH ne sait pas si ce travail pourra être amorcé avant les vacances compte-tenu du calendrier déjà chargé dans le Ministère, mais l'objectif est de parvenir à la signature d'un accord.

M. Blondel indique que la volonté du Ministère est de leur garantir toute leur place dans le Ministère. Des voies de promotion se sont fermées ces dernières années que le Ministère souhaite ré-ouvrir : il s'agit en particulier de la possibilité pour les CT de passer le concours d'attaché. Un dialogue doit s'ouvrir avec le Ministère de la Fonction Publique sur ce point.

La voie de la liste d'aptitude a été ouverte car l'administration a estimé qu'il fallait offrir une voie spécifique aux agents considérés par l'administration comme particulièrement méritants et ayant une capacité à remplir la fonction d'inspecteur, bien qu'ayant échoué au concours mais aussi à ceux ne l'ayant pas passé.

La DRH a ainsi affirmé ce mercredi, devant la CAP, avoir rappelé de manière constante aux DIRECCTEs que le fait de ne pas avoir passé l'examen CRIT ne devait pas constituer un obstacle de principe à la proposition d'un agent sur la liste d'aptitude CRIT.

La DRH constate le faible nombre d'agents proposés par les Direcctes (moins de 13%) n'ayant jamais passé le concours signifie qu'un nouvel échange devra avoir lieu avec elles, en vue de rappeler que le défaut de tentative au concours ne doit pas constituer pas un critère pénalisant.

En revanche, la DRH confirme que la liste d'aptitude CRIT ne fonctionne pas à l'ancienneté, tel n'est pas sa logique qui n'a pas vocation à être remise en cause.

## Liste d'aptitude CRIT

Liste de l'administration de 47 noms, qui laisse 3 propositions aux OS.

### **LISTE D'APTITUDE INSPECTEUR DU TRAV.** **CRIT 2017 - proposition d'inscription** **Classement par région**

1	Mme	EYNARD, Monique	ARA	UD 26
2	M.	GAILLARD, Vincent	ARA	UD 69
3	Mme	ROBIN, Denise	ARA	UD 01
4	Mme	BONNET, Denise	ARA	UD 42
5	M.	CASTELAIN, Jean-Luc	ARA	UD 73
6	Mme	CANCELIER, Flore	ARA	UR 69
7	M	BAUSSART Dimitri	BFC	UR 25
8	M.	PHILIPPE, Régis	BFC	UD 58
9	M.	RANNOU, Yves	Bretagne	UD 56
10	Mme	PIOLINE, Clarisse	Bretagne	UD 29
11	Mme	HAMMACHA Marie-Luce	CVL	UD 18
12	Mme	TEDESCO Sylvie	GRAND EST	UD 54
13	M.	MEMHELD Jean-Luc	GRAND EST	UD 88
14	M.	LEFONDEUR Jérôme	GRAND EST	UD 51
15	Mme	GUEUDIN Agnès	GRAND EST	UD 54
16	Mme	FAMERY Viviane	HAUTS DE F	UD 60
17	M.	GERMAIN Olivier	HAUTS DE F	UD 62
18	Mme	TERMEULEN Isabelle	HAUTS DE F	UD 59
19	Mme	MERCIER Myriam	HAUTS DE F	UD 80
20	Mme	DELAMARRE Laurence	IDF	UR 75
21	Mme	DE MONREDON Florence	IDF	UD 75
22	Mme	PARC Sylvie	IDF	UD 77
23	Mme	MUNIER Delphine	IDF	UD 75
24	Mme	BERGUER, Sylvie	IDF	UD 95
25	Mme	HENRY Béatrice	IDF	UD 78
26	Mme	QUENUM SANFO Mina	IDF	UD 75
27	Mme	BOURLAY Edwige	NORMANDIE	UD27
28	Mme	PLANTAGENEST Catherine	NORMANDIE	UD14
29	M.	PIAT Jean-Philippe	Nvelle AQUITAIN	UD87
30	Mme	PAGES Véronique	Nvelle AQUITAIN	UR 33
31	Mme	LAMOUREUX Claude	Nvelle AQUITAIN	UD40
32	M.	NOAILLES Yvon	Nvelle AQUITAIN	UD24
33	Mme	BUFFETEAU Michèle	Nvelle AQUITAIN	UD79
34	Mme	LAFFON Nathalie	OCCITANIE	UD82

35	Mme	MOURLEVAT-DIENNE Mart Cécile	OCCITANIE	UR -Montpellier
36	M.	FABRE Olivier	OCCITANIE	UD65
37	Mme	BOUSQUET Lucienne	OCCITANIE	UD34
38	M.	ANDRE Bernard	PDL	UD44
39	Mme	MECHAIN Marie-Noëlle	PDL	UD85
40	M.	TORRENTE Gilles	PACA	UD 83
41	Mme	OHAN-TCHELEBIAN Nathali	PACA	UD 13
42	M.	DIDON Maurice	MAYOTTE	DIECCTE 976
43	Mme	ARISTARQUE France-Lise	GUYANE	DIECCTE 973
44	Mme	MARGUERITE Françoise	REUNION	DIECCTE 974
45	Mme	MARAGNES Marie-Lyne	GUADELOUPE	DIECCTE 971
46	M.	POLART Gilles	INTEFP	CIF93
47	Mme	PENAVAIRE Fabienne	AC	DGT
48				
49				
50				

Les trois agents retenus par l'administration sur proposition des organisations syndicales sont :

- CORNE Patricia
- CZARNIAK Denis
- ZAMUNER Yolande

## MUTATIONS DES DIRECTEURS DU TRAVAIL

Poste de directeur de cabinet du Direccte de Nouvelle Aquitaine :

6 candidats, retenu M. CHAUSSEE Pascal (actuellement responsable de l'Unité Départementale de Charente)

## MUTATION DES DIRECTEURS ADJOINTS

- Poste adjointe au chef de département du pilotage de l'inspection du travail : 1 candidat, Stéphanie COURS (UD 77)
- Directeur des Etudes à INTEFP : 1 candidat, M . Noël QUIPPOUR (UD83)

**Vos représentants SYNTEF-CFDT :**

Jacques ROGER – UD du Cher  
Christel LAMOUREUX – UD Paris  
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain

[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

**La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**

---

**✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Domicile :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Lieu de travail :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 7, avenue Duquesne PARIS 07 Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : <a href="mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr">syndicat.cfdt@travail.gouv.fr</a>
---